

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 34.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents :** ARLAUD Véronique, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

**Représenté :** GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

**Absents excusés :** ARMAND Florent et D'HEILLY Alain.

#### **ORDRE DU JOUR : Avenant n° 6 au marché de services de téléphonie filaire et interne**

Par délibération n°175.19 du 30 juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la mise en place de la téléphonie filaire et d'internet au sein des services de la CCSB et autorisé le président à signer le marché correspondant avec l'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par décision n° SAG 04/2019 du 24 octobre 2019, le président a confié l'exécution de ce marché à l'entreprise Sud Télécom pour un montant total de 113 260 € HT soit 135 912 € TTC correspondant à la durée totale du marché (marché de 2 ans reconductibles 2 fois par période de 12 mois).

Pour prendre en compte les nouveaux besoins des services, 5 avenants ont été passés (délibération du conseil communautaire n° 54.20 du 13 février 2020, délibération du bureau communautaire n° 22.21 du 2 septembre 2021, délibération du bureau communautaire n° 21.22 du 9 mai 2022, délibération du bureau communautaire n° 03.23 du 3 janvier 2023, délibération du bureau communautaire n° 22.23 du 15 mai 2023), portant à 120 111,11 € HT soit 144 133,33 € TTC le montant du marché (soit une augmentation de 6,05 % par rapport au marché initial).

Ce marché arrive à terme le 3 novembre 2023.

A la fin de ce marché, il est envisagé de contractualiser avec « Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes » (IT 05) avec comme fournisseur « SFR ». Si l'étude de faisabilité technique de ce projet s'avère concluante, de nouvelles connexions devront être mises en place, ce qui prendra plusieurs semaines.

Par conséquent, il est proposé de passer un avenant n° 6 au marché pour prolonger sa durée de 6 mois.

Le coût de ce nouvel avenant serait de 10 750 € HT, soit une augmentation de 15,54 % par rapport au marché initial (premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième avenants compris).

L'entreprise « Sud Télécom » a accepté cette prolongation.

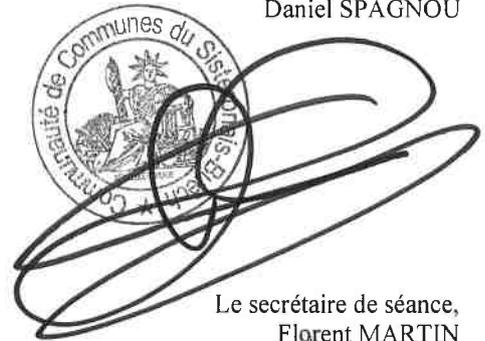
Cet avenant n° 6 serait passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique et prendrait effet à sa date de notification au titulaire du marché.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 6 du marché de services de téléphonie filaire et internet tels que décrits ci-avant ;
- autorise le président à le signer et à le notifier à l'entreprise Sud Télécom, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Sistrun' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, dark, handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,  
Florent MARTIN

Publiée le : **13 OCT. 2023**



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.